

TIR DES ABBESSES 2011

Stand des Effoliez à 1026 Echandens

PLAN DE TIR

Samedi	10 septembre	08h00 – 13h00
Dimanche	11 septembre	08h00 – 13h00
Samedi	17 septembre	08h00 – 13h00

Prolongation des heures de tir réservée

Organisation :	Tir Sportif Lonay-Venoge
Nombre de cibles	8 cibles automatiques (rameneurs)
Places de parc	gratuites, près du stand

Prescriptions générales

Prescriptions	La manifestation est soumise aux Règles du Tir Sportif (RTSp) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives et dispositions d'exécution (DE). Chaque participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan de tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stand de tir.
---------------	--

Droit de participation	Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés carabine 50m affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Le détenteur d'un certificat de handicapé doit le présenter aux organisateurs. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une fois par le même tireur.
------------------------	---

Livret de tir	Prix unique de Fr. 6.-
---------------	------------------------

Rangeurs	15 minutes pour 15 coups. Au maximum 3 rangeurs par tireur.
----------	---

L'attribution des rangeurs peut être consultée sur le site : www.tslonay.ch

Réservation	en bloc avec l'inscription des groupes.
-------------	---

Tireurs individuels	ceux qui ne sont pas inscrits dans un groupe.
---------------------	---

Munition	Il ne sera pas vendu de munition pendant le tir.
----------	--

Contrôle des coups	Jaugeage centralisé
--------------------	---------------------

Contrôle des armes	Dans le stand, les carabines 50m non conservées dans leur étui doivent avoir la culasse ouverte
--------------------	---

Distribution des prix	Aucune distribution des prix aura lieu. Les répartitions des concours de groupes, Vainqueurs de la fête et d'éventuelles répartitions supplémentaires seront envoyées en bloc aux sociétés. Un bulletin de versement par société ou tireur individuel est à joindre à la commande des passes.
-----------------------	--

Responsabilité	L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes ou autres objets
----------------	---

Assurance	Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'AAST. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur.
-----------	---

Dispositions particulières	les tireurs qui ont obtenu deux résultats de distinction reçoivent une carte couronne à Fr. 15.- à retirer pendant le tir.
----------------------------	---

Le palmarès sera transmis électroniquement au responsable SVTS pour publication sur le site Internet « tir-vd.ch ».

EXERCICES	
Zone des points	cible 10
Programme de tir	5 coups par passe, coup par coup
Position	couchée
Prix	Fr. 2.00 par passe
Dispositions	Une passe peut être interrompue à tout moment. Passage autorisé à toutes les cibles.
DISTINCTION	cible à distinction
Zone des points	cible 10
Programme de tir	6 coups, coup par coup
Position	couchée, les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer couché avec appui.
Prix	Fr. 10.50 (Fr. 9.90 taxe de contrôle et Fr.0.60 contribution de sport et de formation)
Distinction	54 points et plus, carte couronne à Fr. 8.- 53 points pour vétérans et juniors.
ECHANDENS	cible à répartition ultérieure
Zone des points	cible 10
Programme de tir	9 coups à tirer en 3 séries consécutives de 3 coups sans limite de temps.
Position	couchée, les seniors vétérans dès 70 ans <u>ne peuvent pas tirer</u> avec appui.
Prix	Fr. 12.50 (Fr. 11.60 finance de passe et Fr. 0.90 contribution de sport et de formation) Au minimum 60% du produit des passes doit être réparti au 50% des tireurs classés. Répartition selon RTSp variante 1 - Système multiplicateur.
GROUPE	cible à distinction
Zone des points	cible 10
Programme de tir	10 coups, coup par coup
Position	couchée, comme <u>tireurs individuels</u> , les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer cette cible couché avec appui.
Prix	Fr. 10.50 (Fr. 9.50 taxe de contrôle et Fr. 1.00 contribution de sport et de formation)
Distinction	90 points et plus, carte couronne à Fr. 8.- 88 points et plus pour vétérans et juniors.
Dispositions particulières	Le résultat compte pour le concours de groupes. Les cartes couronnes non retirées durant la manifestation restent acquises à l'organisateur.

LES ABBESSES	cible à répartition immédiate										
Zone des points	cible 20										
Programme de tir	6 coups, coup par coup										
Position	couchée, les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer cette cible couché avec appui.										
Prix	Fr. 12.50 (Fr. 11.90 finance de passe et Fr. 0.60 contribution de sport et de formation)										
Répartition	immédiate selon tableau ci-dessous : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>120 points Fr. 80.-</td> <td>115 points Fr. 15.-</td> </tr> <tr> <td>119 points Fr. 50.-</td> <td>114 points Fr. 12.-</td> </tr> <tr> <td>118 points Fr. 35.-</td> <td>113-112 points Fr. 8.-</td> </tr> <tr> <td>117 points Fr. 25.-</td> <td>111-110 points Fr. 5.-</td> </tr> <tr> <td>116 points Fr. 20.-</td> <td></td> </tr> </table> <p>Au minimum 60% du produit des passes selon tableau ci-dessus doit être réparti. Si la répartition immédiate n'atteint pas 50%, une répartition supplémentaire aura lieu. Au cas où la répartition immédiate se situe entre 50 et 60%, le montant manquant sera attribué comme répartition supplémentaire au concours de groupe.</p>	120 points Fr. 80.-	115 points Fr. 15.-	119 points Fr. 50.-	114 points Fr. 12.-	118 points Fr. 35.-	113-112 points Fr. 8.-	117 points Fr. 25.-	111-110 points Fr. 5.-	116 points Fr. 20.-	
120 points Fr. 80.-	115 points Fr. 15.-										
119 points Fr. 50.-	114 points Fr. 12.-										
118 points Fr. 35.-	113-112 points Fr. 8.-										
117 points Fr. 25.-	111-110 points Fr. 5.-										
116 points Fr. 20.-											
Dispositions particulières	La répartition doit être encaissée pendant la durée du tir. Les prétentions ultérieures ne seront pas prises en considération.										

CONCOURS DE GROUPES

Droit de participation	Toutes les sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admises au concours. 5 tireurs licenciés à la carabine 50m appartenant à la même société forment un groupe. La même société peut inscrire plusieurs groupes. Les tireurs qui ne font pas partie d'un groupe peuvent tirer cette cible en tant que tireurs individuels. Les seniors vétérans dès 70 ans qui tirent cette cible avec appui ne sont pas admis à ce concours
Taxe de participation	Fr. 30.- par groupe, cette taxe est à payer sur place.
Inscriptions	au moyen du formulaire ad'hoc. La commande des passes et des rangeurs et un bulletin de versement ou coordonnées de paiement sont à joindre à cet envoi.
Mutations	Les tireurs empêchés peuvent être remplacés par d'autres tireurs licenciés carabine 50m de la même société. Un tireur ayant déjà tiré la passe groupe ne pourra plus être muté. La mutation d'un tireur d'un groupe à un autre est autorisée si aucun tireur des deux groupes n'a tiré la passe groupe.
Classement	Le total des cinq résultats détermine le rang. En cas d'égalité, appui par : - les meilleurs résultats individuels - tirage au sort.
Programme Dotation	voir cible Groupe. Au minimum 60% du produit des taxes de participation des groupes plus une éventuelle différence de la cible Abbesses sont à répartir à au moins 50% des groupes classés selon RTSp, art 57 (variante 1 - Système multiplicateur).
Inscriptions	jusqu'au 31 août 2011 auprès du responsable: Gilbert Boulaz, ch. de la Brume 6 1110 Morges Tel. 021/ 801 78 46 E-Mail : gilbert.boulaz@bluewin.ch Fax: 021/ 803 52 70

Les groupes de Lonay-Venoge participent hors concours.

VAINQUEURS DE LA FETE

Des prix en espèces seront attribués selon le tableau ci-dessous à l'addition des cibles : Distinction, Echandens, Abbesses et Groupe. Départage en cas d'égalité, le résultat des cibles prises dans le même ordre.

Répartitions	<u>Rang</u>	<u>Elite</u>	<u>Vétérans</u>	<u>Dames</u>
	1	Fr. 100.-	Fr. 70.-	Fr. 30.-
	2	Fr. 80.-	Fr. 55.-	Fr. 20.-
	3	Fr. 60.-	Fr. 40.-	Fr. 10.-
	4	Fr. 50.-	Fr. 30.-	
	5	Fr. 40.-	Fr. 25.-	
	6	Fr. 30.-	Fr. 20.-	
	7	Fr. 20.-		
	8	Fr. 10.-		

Si un tireur (dame, junior ou vétéran) obtient un résultat, lui permettant de gagner un prix supérieur en catégorie élite, il sera classé en élite et participera hors concours dans sa catégorie d'origine.

Les seniors vétérans dès 70 ans ne seront classés au concours roi du tir que s'ils ont tiré toutes les cibles en position couchée sans appui.

VAIQUEUR DE LA FETE JUNIORS

3 prix en espèces à l'addition des résultats des cibles Distinction et Groupe. Départage en cas d'égalité par la cible Groupe.

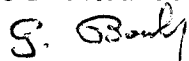
Répartition	<u>Rang</u>	
	1	Fr. 30.-
	2	Fr. 20.-
	3	Fr. 10.-

Lonay, le 4 mars 2011

TIR SPORTIF LONAY-VENOGE

Le Président:

Le Directeur des tirs:



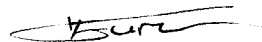
Yves Furer

Gilbert Boulaz

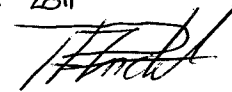
Plan de tir **APPROUVE**

par la société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Lonay / Nyon, le 12 avril 2011



Directeur C50
Yves FURER



Responsable SVTS
Philippe ANDRIST